



EDITORIAL

Préserver la mémoire est une modalité de réparation pour des populations qui en ont pu être privées dans l'espace public. C'est également, aux côtés de la nécessité de « faire de l'histoire », une des modalités d'éducation à la citoyenneté. Ces enjeux restent, vingt ans après les transformations politiques en Europe de l'Est, brûlants en termes politiques et sociaux ainsi qu'au regard des droits de l'Homme.

Dans ces pays comme ailleurs, les préoccupations mémorielles passent par des politiques et dispositifs mémoriels divers (commissions, monuments, déclarations, musées, etc.). Leur singularité est toutefois à rattacher à une question majeure : l'élaboration de nouveaux récits nationaux intégrant aussi bien des besoins de réconciliation, des demandes de reconnaissances symboliques des minorités persécutées, que des occultations historiques au nom de l'imposition des nouvelles constructions nationales. Dans une optique citoyenne, ce large processus de concertation nécessite les apports divers de la recherche historique pour contribuer à forger une conscience historique du passé, éloignée d'une vision monolithique et homogène. Satisfaire cette exigence démocratique passe aussi par des programmes d'enseignement de l'histoire qui témoignent de la richesse des mémoires et des histoires. Car sans cette pluralité et cette conscience du passé, il ne saurait y avoir de sentiment d'appartenance et donc de citoyenneté pleine et entière. Le défi reste largement à relever ; du moins est-il posé au grand jour...

E.T.

SOMMAIRE

Editorial	1
Enjeux mémoriels et droits de l'Homme	2
Entretien avec Georges Mink.....	6
Mémoire, minorités et éducation en Lettonie	9
L'identité nationale et le fait religieux en Hongrie	12
Lire	14

Enjeux mémoriels et droits de l'Homme Transitions en Europe de l'Est

Par Sébastien Ledoux, doctorant à l'Université Paris 1
et Ewa Tartakowsky, doctorante à l'Université Lyon 2

A la suite de l'effondrement des régimes communistes d'Europe de l'Est, la mémoire est devenue un enjeu touchant de près la question des droits de l'Homme pour des pays en pleine transition démocratique et/ou en pleine reconstruction nationale. Deux périodes historiques concentrent l'essentiel de ces nouveaux enjeux de mémoires qui travaillent les sociétés post-communistes : la Seconde Guerre mondiale et la période communiste.

D'une part, les politiques mémorielles ont été considérées comme un vecteur essentiel de la transition démocratique. Plusieurs Etats se sont engagés dans la reconnaissance d'un passé jusque-là « falsifié » par l'imposition d'une histoire officielle communiste. La transition post-communiste s'est donc réalisée en partie par la construction d'un nouveau récit national, gage d'un bon déroulement du débat démocratique pour ces jeunes démocraties. Certains pays ont ainsi mis en place des dispositifs de réconciliation (commissions, lois, mémoriaux) pour rétablir la « vérité historique » concernant la répression communiste ou les persécutions nazies. Ces dispositifs ont parfois permis d'œuvrer pour la reconnaissance symbolique de minorités religieuses et/ou culturelles persécutés (Roms en Tchéquie, Juifs en Pologne). Cependant, la mémoire du crime génocidaire à l'encontre des Juifs et des Roms, qui s'est réalisé avec une violence toute particulière justement dans les pays d'Europe centrale et orientale au cours de la Seconde Guerre mondiale, est passée au second plan, quand elle n'a

pas tout simplement été occultée. Les récits nationaux en construction se sont en fait davantage polarisés autour de la mémoire du crime communiste, considéré comme le crime du XX^e siècle. Ils prolongent et accompagnent des opinions racistes ou antisémites encore largement en vigueur.

D'autre part, on assiste depuis plusieurs années dans différents pays, à l'imposition d'un nouveau récit national édifiant à la gloire de la Nation, nourri par la nostalgie d'un passé « brun » ou pré-communiste, qui passe sous silence certains faits historiques. Cette occultation promeut des valeurs nationalistes au détriment des valeurs universelles liées aux droits de l'Homme, menace le débat démocratique et entraîne la possibilité de discrimination à l'encontre de populations rendues responsables de l'échec de la grandeur du pays (Hongrie, Lettonie, etc.).

1. Luttres pour la reconnaissance de mémoires « oubliées »

Lety, ou la demande de reconnaissance des victimes roms du génocide nazi en Tchéquie

L'histoire officielle de la Tchéquie après 1948 s'est accompagnée de l'effacement du génocide nazi contre les Roms tchèques. C'est seulement depuis les années 1980 et surtout depuis la révolution de velours que les historiens se penchent sur l'histoire de cette population. En 1992, le livre « Black Silence » de Paul Polansky, comportant de nombreux témoignages, a provoqué un débat dans le pays sur l'histoire des rapports entre Tchèques et Roms. Un autre ouvrage publié en 1997, « And No One Will Believe You » de Markus Pape est venu renouveler les controverses car il démontre la responsabilité des Tchèques dans l'extermination des Roms avec, au centre du récit le camp de Lety, qui fonctionnait de manière assez indépendante du Reich.

Et c'est précisément ce lieu de mémoire qui a provoqué, en juillet 2012, le boycott des organisations roms des célébrations officielles commémorant les victimes roms du nazisme, qui se sont déroulées en présence du Premier Ministre, Petr Nečas. Les représentants de la com-

munauté rom dénonçaient le fait que depuis les années 1970, une porcherie se trouve sur le terrain du camp de Lety dans lequel 1327 Roms sont morts et d'où environ 500 personnes ont été déportées à Auschwitz.

Le Premier Ministre s'est borné à déclarer ne pas disposer de fonds nécessaires pour racheter l'entreprise tandis que la communauté rom considérait que les célébrations devaient être liées à son rachat et à sa destruction. Si un monument à la mémoire des victimes du camp de Lety a été érigé en 1995, sur le lieu de l'ancien cimetière, par le Président Vaclav Havel, la porcherie continue de fonctionner sur l'ancien terrain du camp malgré des efforts pour y construire un mémorial, initiative appuyée par le Parlement européen en 2005. Ce geste serait une reconnaissance symbolique pour les Roms tchèques effacés du récit national depuis fort longtemps.

Jedwabne ou les crimes des Polonais contre les Juifs polonais

En Pologne, le récit national s'est construit sur l'héroïsme des partisans et la souffrance vécue pendant l'occupation. L'agression allemande, les accords de Munich et l'occupation font du pays un martyr, vision sur laquelle s'appuiera le mythe fondateur de l'histoire contemporaine polonaise. La mémoire du génocide nazi y est d'autant plus écartée qu'elle risquerait de mettre à jour un antisémitisme latent et déjà en actes dans la période d'entre-deux-guerres. Si le génocide nazi est un

phénomène largement étudié aujourd'hui, la participation des Polonais à l'extermination des Juifs reste un objet de controverses très vives.

L'un des catalyseurs de cette controverse mémorielle a été la publication en 2001 du livre de l'écrivain et historien Jan Tomasz Gross, « Les Voisins ». 10 juillet 1941, un massacre de Juifs en Pologne (trad. française, Fayard, 2002)¹. L'ouvrage porte sur les paysans de Jedwabne qui ont brûlé, dans une grange, les Juifs de leur village. Le débat médiatique provoque in fine une visite du président Aleksander Kwasniewski, le 10 juillet 2001, sur le lieu du meurtre, qui demande pardon au peuple juif au nom de la nation polonaise. Des artistes s'en sont également emparés comme, par exemple, Zofia Lipecka, artiste franco-polonaise, qui a créé une installation, « Après Jedwabne » (2001), ou encore Rafal Betlejewski, artiste polonais et auteur de l'œuvre multiforme « La grange brûle » (2010). Ces œuvres contribuent de fait à la remémoration et donc à la perpétuation du débat public concernant la mémoire de cet événement. Pour autant, cette première voix dissonante par rapport à la mémoire collective polonaise est restée marginale, peut-être parce qu'il s'agissait de l'histoire d'« un » village, donc « isolée » et « unique ».

Jan Gross a continué à interpeller les Polonais. Après « La Peur. L'antisémitisme en Pologne après Auschwitz », (Mémorial de la Shoah/Calmann-Lévy, 2010), c'est « Moissons d'or, chose sur ce qui s'est passé aux

marges de la Shoah » (version ang. Oxford University Press, 2011), écrit en collaboration avec Irena Grudzinska-Gross, qui provoque une tempête médiatique avant même sa parution. Dans ce dernier récit historique, les Gross démontrent que le génocide nazi s'est accompagné non seulement d'une véritable politique nazie de spoliation des biens juifs, mais aussi d'un pillage général des Juifs par leurs voisins non juifs polonais. Cette fois, il s'agit d'interpeller le pays à une toute autre échelle et d'intégrer, à l'instar des autres pays européens, le rôle et la responsabilité, non d'un village, mais de l'ensemble de la communauté nationale, dans les actes commis aux « marges de la Shoah ». La vive polémique qu'a provoqué la sortie, en novembre 2012, le film de Wladyslaw Pasikowski « Poklosie » (La Glanure), évoquant le pogrom de Jedwabne, montre que le travail de mémoire est loin d'être terminé.

Katyn ou les enjeux mémoriaux et politique en Russie

La période post-communiste a vu le changement d'optique de lecture de l'histoire en Russie. L'histoire de Katyn en est devenue l'un des objets de cristallisation des recherches mémorielles de deux côtés de la frontière polono-russe. Ce lieu du massacre de 22 000 officiers polonais ainsi que d'une partie de l'élite administrative et politique, perpétré par la police politique soviétique, le NKVD, au printemps 1940 est devenu par la suite le symbole d'un mensonge d'État créé de toutes pièces par l'URSS et soutenu dans les pays du

¹Ewa Maczka, « Moissons d'or, post mortem », Hommes et Libertés, n° 154, avril/mai/juin 2011, p. 53-54.

bloc soviétique jusque dans les années 1990.

Dès la découverte de fosses communes par les Allemands en 1943, le gouvernement soviétique en attribue la responsabilité aux forces armées allemandes. Le procès de Nuremberg, censé se prononcer également sur le cas de Katyn, aboutit à une absence de toute mention le concernant. Les intérêts diplomatiques vis-à-vis de l'URSS, pays alors allié, prédominent sur toute autre considération.

Si l'affaire est classée, la mémoire perdure. Katyn entre dans le canon « sub rosa » de la célébration du patriotisme et de l'héroïsme national polonais et incarne donc, aux yeux des Polonais, l'essence de l'apogée de la politique soviétique de persécutions anti-polonaises. Cette mémoire est confrontée au silence et au mensonge des gouvernements soviétique et de la République populaire de Pologne, ce jusqu'en 1990.

De l'autre côté de la frontière, la période de la perestroïka s'accompagne de questionnements sur un passé resté soigneusement dissimulé. Objet des relations diplomatiques russo-polonaises, l'histoire de Katyn émerge aussi grâce à un travail des membres de l'association de défense des droits de l'Homme « Mémorial » en Russie. Elle contribue à faire que soient « exhumées » des archives jusqu'à restées secrètes.

Katyn est alors au cœur de tous les fantasmes, mémoriaux et politiques, en Pologne et en Russie. De

façon symptomatique, la législation mémorielle sert de point d'appui à des stratégies politiques plus globales. En Pologne, le Parlement polonais instaure, le 14 novembre 2007, la Journée de la mémoire des victimes de Katyn, chaque 13 avril. Une loi adoptée le 23 septembre 2009 commémorant l'invasion militaire de la Pologne par l'URSS, le 17 septembre 1939, mentionne Katyn comme « crime comportant des caractéristiques de génocide ». Cette dernière loi précise que « la réconciliation polono-russe nécessite le respect de la vérité historique ».

Côté russe, on assiste au changement de lecture de l'histoire. Déjà la rencontre des deux Premiers ministres, russe et polonais à Westerplatte, lieu l'attaque allemande du 1er septembre 1939 contre la Pologne, met en cause la chronologie officielle russe, qui date la Seconde Guerre mondiale de 1941. Cela revient de fait à revisiter la portée du pacte Molotov-Ribbentrop ainsi que la responsabilité de l'URSS aux côtés des Allemands dans les années 1939-1941. Surtout, la commémoration du massacre de Katyn, le 7 avril 2010, est sans précédent. Pour la première fois dans l'histoire, un dirigeant russe prévoit de se rendre sur le lieu du massacre et Vladimir Poutine entend y aller, accompagné de son homologue polonais, Donald Tusk.

Le 10 avril 2010, les réactions à la catastrophe aérienne de Smolensk, dans laquelle disparaissent le président polonais Lech Kaczynski ainsi qu'une grande partie de la plus haute élite administrative et militaire, confirment ce dégel. L'événement

provoque des manifestations de solidarité entre la Russie et la Pologne. Vladimir Poutine serre Donald Tusk dans ses bras ; des foules se pressent devant l'ambassade polonaise à Moscou ; le film « Katyn » d'Andrzej Wajda est diffusé sur l'une des principales chaînes de la télévision russe ; une unité militaire polonaise défile le 9 mai 2010 juste derrière les troupes russes et celles des ex-Républiques soviétiques... Mais la défaite à l'élection présidentielle de Jaroslaw Kaczynski, frère jumeau du président décédé, modifie la tonalité de ce deuil. Frappée d'un syndrome complotiste, l'opposition en Pologne exige que le gouvernement « livre la vérité » sur la catastrophe. Ce « chantage de Smolensk » menace alors d'empoisonner non seulement la scène politique polonaise, mais aussi les relations avec la Russie.

Toutefois, le 26 novembre 2010, la Douma russe qualifie le massacre de « crime du régime stalinien » et la loi insiste aussi sur la réconciliation russo-polonaise. Les Archives d'État russes publient sur leur site internet les principaux documents du dossier spécial concernant Katyn ; en avril 2011, les présidents des deux pays se rencontrent à Katyn et à Smolensk, désormais symboles de la double disparition d'une élite nationale...

Reste que le « dossier Katyn » n'est pas clos. La partie polonaise demande la réhabilitation des victimes en tant que victimes des répressions soviétiques et la remise de la totalité des documents de l'enquête. La Pologne doit toutefois tenir compte d'un certain relativisme

russe vis-à-vis de ce massacre dans l'histoire soviétique : non qu'il serait mineur, mais il n'est que l'une des nombreuses tragédies figurant sur la liste des répressions soviétiques en Russie.

Longtemps nié et gardé secret, Katyn est enfin et paradoxalement devenu la clef de voûte de la réconciliation russo-polonaise et un puissant élément de référence dans la prise de distance avec le passé stalinien en Russie.

2. Construction d'un nouveau récit national

Recrudescence d'une nostalgie du nazisme en Lettonie

En Lettonie, l'engagement de 150 000 de Lettons qui luttèrent du côté allemand divise toujours la société. Pour certains il s'agit de combattants luttant contre l'Armée rouge, pour d'autres purement et simplement de traîtres. L'existence d'une composante russe qui constitue un tiers de la société lettone aiguise ce conflit, les marches commémoratives constituant un affront pour des millions de combattants anti-nazi en Europe.

Un récent incident dans une école maternelle illustre cette polémique. Le 16 mars 2012, Ivo Lamberg et Normund Erums ont été invités à s'exprimer devant une classe d'enfants âgés de 3-4 ans, sur le patriotisme. Habillés en uniformes SS, les deux hommes ont exalté devant les enfants les glorieux Lettons combattant aux côtés des nazis et ont fait une démonstration d'armes. La date n'a pas été choisie au hasard : le

16 mars est le jour commémoratif des vétérans des unités allemandes qui défilent chaque année dans le centre de Riga.

L'école annonçait l'événement sur son site web dès le mois de mars, mais c'est seulement en mai que les médias en ont parlé, lorsque le ministère de l'Éducation a officiellement désapprouvé l'initiative. L'enquête d'un journaliste a révélé que l'école appartenait au député Imants Paradneks, du parti nationaliste « Tout pour la Lettonie ». Interviewé, ce dernier s'est étonné de l'intervention du ministère dans le programme de l'école, programme qui enseigne aux élèves le patriotisme et la fierté de son propre pays et de ses soldats...

Glorification de la « Grande Hongrie »

Dans une perspective semblable comparative, la Hongrie flirte elle aussi avec la glorification d'un passé marqué du sceau du nazisme. En effet, le nouveau programme d'enseignement de la littérature en Hongrie, paru en mai 2012, inclut quatre auteurs de l'entre-deux-guerres connus pour leur antisémitisme alors qu'Imre Kertész, prix Nobel de la littérature, en est exclu. Ces choix confirment l'usage de plus en plus courant du mythe de la « Grande Hongrie » et la vigueur d'un antisémitisme politique assumé.

En effet, l'un des auteurs du nouveau corpus est Jozef Nyiro, fidèle aux nazis jusqu'à la fin de la guerre. Les récentes célébrations en hommage à sa personne - notamment par Laszlo Kover,

président de l'Assemblée nationale hongroise-, ont provoqué la réaction d'Elie Wiesel annonçant qu'il allait rendre l'ordre de la grande croix du mérite ou encore celle de la Knesset annulant l'invitation officielle de Laszlo Kover en Israël.

D'où vient cet amalgame entre la mythologie nationale, le nazisme et l'antisémitisme ? La « Grande Hongrie » serait ce territoire d'avant le traité de Trianon de 1920 où le pays s'est vu « amputé des deux tiers de son territoire ». L'amiral Horthy, actuellement glorifié, n'a pourtant jamais contesté fromellement le résultat de Trianon. Ce sont les unités bolcheviques dont plusieurs dirigeants étaient d'origine juive qui défendent durant une courte période, les frontières antérieures au traité. Mais dès les années 1920, le régime Horthy stigmatise les libéraux, les francs-maçons et les Juifs leur attribuant à charge, entre autres, le traité de Trianon. Aujourd'hui, cette histoire est brouillée, la responsabilité de l'amiral Horthy dans le processus menant au génocide est occultée et l'évocation de la « Grande Hongrie » est omniprésente y compris dans les représentations cartographiques, mêmes celles que l'on trouve dans le bureau du ministre des Affaires étrangères. En 2010, le Parlement hongrois a voté une loi dite « Trianon » instaurant à la date de l'anniversaire de la signature du traité un jour de commémoration nationale.

Les usages de ce passé servent ici d'outil d'unification nationale en

Mémoire, histoire : une tension dynamique

Entretien avec **Georges Mink**, directeur de recherche émérite au CNRS

Propos recueillis par **Ewa Tartakowsky**

Georges Mink, directeur de recherche émérite au CNRS, directeur des études au Collège d'Europe (campus de Natolin). Le dernier ouvrage paru (en codir.) *Le Passé au Présent, Gisements mémoriels et les stratégies historicisantes en Europe centrale et orientale*, Houdiard éditeur (2010), à paraître en février 2013, *History, Memory and Politics in Central and Eastern Europe, Memory Games*, Palgrave Macmillan Publishers (en codir.).

► temps de crise sociale et économique et accompagnent en Hongrie le recul général de la vie républicaine et démocratique.

Aujourd'hui, la mémoire est aux prises avec des enjeux identitaires dans le contexte de constructions nationales, voire nationalistes, qui font d'elle un « capital de pouvoir »², censé instituer du sens dans des projets collectifs, mettant parfois à l'écart des groupes minoritaires. Elle a représenté un instrument privilégié de la transition démocratique des régimes post-communistes d'Europe de l'Est. Les tensions qui l'entourent indiquent avec force qu'elle demeure un enjeu essentiel dans la lutte contre l'autoritarisme et la consolidation démocratique.

A partir de la fin des années 1990, on observe en Europe une résurgence d'affrontements politiques autour de l'interprétation des conflits du passé. Pourquoi cette période constitue-t-elle un moment charnière pour la prolifération des conflits et revendications mémoriaux ?

Il me semble qu'il y a toujours eu des conflits d'interprétation du passé. La plupart de guerres entre les Etats, les Nations, les ethnies comportent une justification dans des représentations conflictuelles du passé. Il ne s'agit donc pas tant d'une résurgence que d'une intensification et d'une généralisation des conflits mémoriels. Plusieurs facteurs y contribuent. Certainement la révolution technologique, qui permet une circulation sans entraves des informations et des images de ce genre de conflits, y est pour beaucoup. Se repensent ainsi les modèles de leur résolution au nom de la réconciliation mais aussi, a contrario, des exemples de la rentabilité de leurs usages externes (lutte pour accroître l'influence géopolitique) ou interne (lutte pour le pouvoir par les élections ou par l'emploi de la force).

Cela se double du dégel de la bipolarité des traitements de l'histoire comme effet de la disparition de l'antagonisme entre les deux blocs idéologiques Est/Ouest.

Des causes mémorielles qui étaient obliées pour des raisons idéologiques réapparaissent. Plusieurs questions, plus ou moins gelées pendant la division de l'Europe en deux blocs idéologiques, sont concernées. Le rôle des populations locales dans la destruction des Juifs ou d'autres minorités ethniques ou sexuelles de l'Europe, la situation de l'immédiat d'après guerre (expulsions et déplacements forcés des populations ethniques, les actes de revanche extra-judiciaires), les effets de l'entente des Alliés pour se partager l'Europe après la victoire, la remise en cause des récits héroïques du temps de la guerre (qui a résisté, qui a été le bourreau, qui a trahi ?). Dans cet inventaire mémoriel qui débouche sur nombre des revendications sur les compensations morales et/ou matérielles, de nouvelles catégories des victimes se déclarent à la faveur des mêmes logiques de « récupération mémorielle » (par exemple les

²Pierre Nora, « Quatre coins de la mémoire », H. Histoire, n° 2, juin 1979, p. 10.

actions des descendants des victimes du franquisme en Espagne ou la dénonciation des crimes des colonialismes). Les Etats s'y mêlent avec les « lois mémorielles ».

Le dernier élément, lié aux exactions les plus récentes (basées souvent sur des causes mémorielles, comme en ex-Yougoslavie), c'est la constitution d'un espace juridique international et la multiplication des arènes normatives qui permettent aux victimes d'user du droit international (justice de transition), pour obtenir satisfaction.

Quelles sont les principales caractéristiques de ces récurrences mémorielles en Europe centrale et orientale ?

Il y a plusieurs types d'enjeux mémoriels qui concernent l'Europe centrale et orientale.

D'abord ceux, abondants, qui ont été censurés (les communistes expurgeaient et modifiaient les récits historiques, puis contraignaient les porteurs de mémoire, dont les témoins gênants, au silence par la violence ou par la dissuasion). Parmi les exemples les plus connus il y a bien entendu Katyn comme lieu du massacre des élites polonaises (surtout militaires), perpétré par le NKVD. Il y a tout ce qui a trait aux répressions stalinienne, et au-delà, celles pratiquées par le régime communiste. Les descendants des victimes réclament justice, reconnaissance, réhabilitation, sépulture pour les disparus.

Ce qui est cependant caractéristique de ces causes est qu'elles sont facilement instrumentalisables dans

des jeux politiques qui dépassent les victimes stricto sensu. Si on se réfère au vocabulaire français utilisé depuis la grande entreprise de Pierre Nora d'inventorier les « lieux de mémoire » en France, ce ne sont pas des « lieux de mémoire » des méfaits du communisme mais des « gisements mémoriels » qui permettent aux politiques de puiser sans cesse dans leurs stocks des souvenirs douloureux pour alimenter les « guerres de la mémoire ».

Un autre pan de causes mémorielles, qui a eu du mal à s'imposer (il a fallu parfois des historiens étrangers pour réactiver ces causes, comme Paxton pour Vichy en France ou Jan Tomasz Gross, pour la participation de certains Polonais à l'Holocauste, ou encore le père Debois, pour la participation forcée ou passive des populations locales à la « Shoah par balles »...), est apparu. L'effet général de ce retour de l'histoire et de ses représentations mémorielles a été de remettre en cause certaines composantes identitaires lénifiantes comme pour les Polonais ou les Ukrainiens de se vivre uniquement comme une Nation de héros et de victimes. Il fallait assumer un côté sombre de ce passé, celui des bourreaux. Le même phénomène, à une moindre échelle, s'est manifesté en République tchèque à propos de la manière dont a été menée l'action de l'expulsion des Allemands des Sudètes.

Quelle place occupe dans ces débats l'héritage de l'histoire nazie et communiste ? Comment cela se traduit-il ?

Un certain nombre de politiques de l'Europe centrale et orientale

s'adonnent à un jeu d'externalisation des causes mémorielles. Cela est facilité par le sentiment de l'asymétrie dans la reconnaissance des souffrances des peuples de l'Ouest (favorisées par le principe légitimateur de l'UE qui est celui du rejet du totalitarisme nazi) et des peuples orientaux (dont les souffrances sous le communisme soviétique n'étaient pas reconnues par les principes fondateurs de l'UE). Une bataille pour le « réajustement mémoriel » a eu lieu et se poursuit encore, devant le Parlement européen ou devant l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, mais d'ores et déjà, le 23 août de chaque année est déclaré le jour de commémoration des victimes de deux totalitarismes (date choisie symboliquement puisque c'est le 23 août 1939 qu'a été signé le pacte Ribbentrop-Molotov).

De quelle manière les préoccupations mémorielles ont-elles accompagné les transitions démocratiques dans les pays de l'Europe de l'Est en termes d'enjeux démocratiques et partant, de respect des droits de l'Homme ?

A vrai dire les principaux protagonistes de la transition ont souvent été insensibles à cette préoccupation. Partiellement parce que les communistes de l'Europe centrale ont rendu le pouvoir pacifiquement, en négociant autour de « tables rondes » leur réédition et les conditions d'initiation du processus démocratique. Il était impensable de leur demander des comptes alors qu'ils étaient les partenaires du changement. Nous avons démontré dans un livre consacré aux stratégies de désconversion des ex-communistes

à la démocratie et à l'économie de marché, que les communistes demandaient le partage des « droits d'auteurs » sur la fin du communisme ! Cela a hypothéqué la construction démocratique car la « justice de transition » avait eu du mal à passer. Le « Nuremberg du communisme » était revendiqué par une minorité d'anciens opposants. Et cela s'est payé plus tard, lorsque la chasse, politiquement intéressée, aux « auteurs des crimes communistes » et aux « délateurs », a empoisonné le climat des transformations. Sans tenir compte de la « présomption d'innocence » plusieurs personnes ont été injustement stigmatisées, rendant ainsi toute justice peu crédible. Mais ce « passé qui ne passe pas » reste une ressource, un « gisement mémoriel » pour d'éventuelles instrumentalisation politiques.

En même temps dans l'arène internationale on a vu les différents pays d'Europe centrale rechercher le trophée du « pays le plus héroïque dans la lutte contre le communisme » ou encore de « la plus grande victime du communisme ». Tout ceci participe des jeux mémoriels.

Comment ces résurgences se sont-elles traduites en termes de dispositifs, d'institutions, de cérémonies dans cette région de l'Europe ?

J'ai déjà parlé des actions internationales pour l'alignement de la condamnation du communisme comme régime totalitaire sur celui du nazisme.

Dans la lutte pour la décommunisation des structures et pour la « lustration » (vérification du passé d'appartenance au PC ou aux Services de police politi-

que) tous ces pays ont suivi l'exemple allemand. Ils ont créé des Instituts de la Mémoire nationale regroupant les archives policières qui permettent d'instruire des procès. L'Institut de mémoire nationale est un nom générique puisque dans chaque pays une telle institution porte un autre nom. Aucun de ces pays n'a suivi le chemin des pays qui ont tout fait pour se réconcilier, aucun n'a vu naître des Commissions Justice (ou Vérité) et Réconciliation. Comme si la punition et la stigmatisation passaient avant toute autre politique de la gestion du passé.

La décommunisation s'est jouée aussi dans la sphère des symboles : dénomination des noms des rues, création des musées de la terreur communiste, création des parcs de statut. Parfois cela s'est fait sur un mode plus distancié, ironique. Comme les noms de ces cafés du début de la transition hongroise : Chez Marxime ou Bolchevita.

Comment la mémoire sert-elle d'outil politique ? Je pense ici notamment au traité de Trianon en Hongrie ou au massacre de Katyn en Pologne. Mais d'autres exemples existent... Pourquoi est-il aujourd'hui « rentable » pour des partis politiques de réfléchir aux enjeux de mémoire et quelles sont les manifestations et les modalités de ce jeu politico-mémoriel ?

Les épisodes des passés douloureux que vous citez intéressent les pouvoirs politiques et ceux qui se trouvent en compétition pour gagner le pouvoir, s'ils sont dans l'opposition. Les politiques n'obéissent pas aux canons académiques forgés par les historiens mais

au critère de la rentabilité politique. Ces épisodes deviennent des instruments de domination politique au même titre que d'autres. Par exemple, depuis un certain temps déjà, le recours explicite à l'instrument historique dans la gouvernance de certains Etats, notamment post-communistes, n'a pas pour but d'améliorer les relations bilatérales ou multilatérales à l'aide de symboles unificateurs, mais sert à mobiliser l'électorat d'un parti ou d'une coalition dans un élan nationaliste face à d'autres nations ou contre les institutions fédératives supranationales.

Avec une grande diversité de mémoires sur notre continent, peut-on parler d'une vision commune de l'Europe ? Quel rôle ont joué les institutions européennes dans les processus d'apaisement mémoriel ?

L'Europe a impulsé voire était à l'origine de plusieurs démarches ayant pour objectif la transformation des mémoires opposées en des récits parallèles mais convergents dans l'effort de « vivre ensemble ». L'UE encourage des opérations muséales communes à ses 27 membres. Elle réagit positivement, notamment à l'échelon du Parlement européen, lorsque certains pays réclament que l'on inclue leur passé douloureux dans l'« acquis mémoriel ». Elle encourage les rencontres d'historiens et l'écriture conjointe des manuels scolaires. Elle finance largement des axes de recherche sur la mémoire ou les mémoires européennes. En d'autres termes, tout est fait pour insuffler dans les enjeux mémoriels européens plutôt l'esprit de la réconciliation que celui de division et de conflictualisation par la manipulation mémorielle.

Mémoire, minorités et éducation en Lettonie

Par **Pascal Bonnard**, assistant académique au Collège d'Europe (campus de Natolin)

À quelques années d'intervalle, l'Estonie a connu des mobilisations au parallélisme frappant suite au déplacement de monuments représentant des mémoires opposées de la Seconde Guerre mondiale. En septembre 2004, le déplacement d'un monument rendant hommage aux Estoniens qui combattirent aux côtés des troupes nazies lors de la Seconde Guerre mondiale dégénère en confrontation entre la police et de jeunes Estoniens. En avril 2007, une foule, composée de jeunes russophones, manifeste à Tallinn contre le transfert du Soldat de Bronze, un monument érigé en hommage aux soldats soviétiques et s'oppose violemment aux forces de l'ordre. Si l'escalade qui conduit à ces confrontations tient en partie à une instrumentalisation politique dont aucune partie n'est exempte, ces mobilisations autour de représentations diamétralement opposées de la Seconde Guerre mondiale donnent l'image d'une société clivée entre personnes d'ethnicité estonienne et personnes d'ethnicité russe par la mémoire de ce conflit. En Lettonie, les questions de mémoire n'ont pas, jusqu'à présent du moins, donné lieu à de telles confrontations.

Pour autant, les tensions que suscitent les commémorations annuelles en mémoire des Lettons ayant combattu aux côtés des forces allemandes au sein de la Légion lettone ou l'affluence importante auprès du monument célébrant la victoire sur le fascisme le 9 mai à Riga témoignent de l'existence d'un clivage similaire à celui relevé en Estonie, parfois décrit comme une « guerre des mémoires ».

À travers ces tensions relatives à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale se joue la rencontre conflictuelle entre deux interprétations de l'instauration du pouvoir soviétique en Lettonie. Si la mémoire de l'Union soviétique donne l'impression de diviser Lettons (ou Estoniens) et Russes en deux ensembles formant, de l'extérieur du moins, des groupes relativement cohérents, c'est qu'elle continue à être mobilisée dans la

définition même des groupes ethniques. La diffusion de normes plus respectueuses de la diversité ethnique et culturelle, sous l'impulsion des institutions européennes, y change peu. Une certaine individualisation du rapport à l'histoire semble toutefois à l'œuvre.

Le partage d'une mémoire de victimes du pouvoir soviétique au fondement du récit national

L'élaboration et la diffusion de représentations ou mythes communs sont des éléments essentiels à la constitution d'un groupe. Partager une croyance en un même mythe, et tout particulièrement en un même récit du passé, trace une frontière entre un groupe donné et les autres. Dans la Lettonie d'après 1991, le récit du passé repose sur le traumatisme lié à la perte d'indépendance et le sentiment d'avoir

été collectivement victimes du régime soviétique. La fin de la Seconde Guerre mondiale qui pérennise l'installation de troupes soviétiques sur le sol letton et marque le début d'une politique de russification ainsi que d'une immigration vécue comme une forme de colonisation est dès lors perçue comme le début de l'occupation du pays.

Le partage d'une mémoire de victimes du pouvoir soviétique a été l'un des éléments fondateurs de la légitimité des pays baltes après leur indépendance et le désir de réparer cette histoire ressentie comme injuste a été un élément moteur des politiques adoptées après 1991. L'instauration du pouvoir soviétique en Lettonie étant qualifiée d'occupation illégale, la République de Lettonie a seulement été « restaurée » à l'indépendance. Cela a eu des conséquences en matière de

citoyenneté : n'ont été reconnues comme citoyens que les personnes qui étaient titulaires de la citoyenneté avant le début de la Seconde Guerre mondiale ainsi que leurs descendants. L'ensemble des populations arrivées après 1940 n'ont obtenu qu'un simple passeport de non-citoyen qui les maintenait hors de la communauté politique. De plus, la langue lettone est devenue la seule langue officielle du pays et sa maîtrise a conditionné l'accès à certaines professions, publiques comme privées. Des politiques ont également été mises en place en vue de corriger la russification du système scolaire (en 1990-1991, près d'un élève sur deux étudiait en russe). Dès la fin des années 1980, l'enseignement du letton est renforcé dans les écoles en langue russe ; à partir de 1993, les cours doivent être dispensés uniquement en letton dans l'enseignement supérieur public ; un enseignement en letton est introduit dans les programmes des écoles en langue russe et le nombre de matières augmente peu à peu, l'objectif d'un basculement complet en letton étant envisagé (puis finalement abandonné en 2004 suite à d'importantes protestations à travers le pays et aux critiques des organisations internationales).

Des politiques sources d'une bipolarisation entre « Lettons » et « Russes »

Le souci de consolider la nation (nation-building) qui nourrit le récit des autorités lettones sur l'Union soviétique est à l'origine d'une exclu-

sion collective des populations installées sur le territoire letton pendant cette période. Les législations sur la citoyenneté et sur la langue ont mis de côté les individus installés au cours de la période soviétique et ne parlant pas (ou mal) letton et suscité chez eux un fort sentiment de frustration. En résulte le schéma d'une société divisée en deux groupes, entre nationaux lettons et héritiers de l'Union soviétique.

Une telle division est particulièrement reproduite dans le système scolaire. De par le contenu de l'enseignement tout d'abord. Les autorités donnent volontiers une coloration nationale à l'enseignement dispensé dans les écoles. La visite au Musée de l'occupation, qui est intégrée au programme scolaire, contribue à diffuser la vision officielle du passé soviétique et une analyse des manuels fait apparaître que la glorification des héros soviétiques a bien souvent été simplement remplacée par une valorisation de la culture lettone. Principalement arrivées pendant la période soviétique, ayant eu souvent leur sort lié à celui de l'Union soviétique, les populations minoritaires se reconnaissent difficilement dans ce récit.

La structure même du système scolaire entretient cette bipolarisation. Deux grands ensembles peuvent y être distingués : les écoles dites « lettones » dans lesquelles les cours sont effectués en letton et des écoles dites « russes » qui appliquent en réalité un enseignement en deux langues, letton et russe. Cela assure la perpétuation d'une scolarisation ségréguée : en juillet 2006, 95% des

élèves d'origine et de langue lettone fréquentent une classe en langue lettone et 84% d'élèves d'origine russe une classe en langue russe. Le maintien de la ségrégation de la fréquentation scolaire fait l'unanimité chez les représentants « russes », qui considèrent que la préservation d'un enseignement dans sa langue maternelle passe par l'existence d'écoles distinctes, comme lettons, réticents à l'égard d'une plus grande mixité dans les écoles qui ferait peser le risque d'une assimilation des élèves lettons (les Russes étant réputés plus actifs et dynamiques). Cela tend à produire un schéma bipolaire opposant « Lettons » et « Russes ».

Malgré l'introduction de normes sur la diversité, un clivage mémoriel persistant

Une « démocratisation » de l'histoire, qui serait perceptible dans une autonomisation du travail des historiens à l'égard des canons du récit national, se produit peu à peu. De plus, dans le cadre du processus d'intégration des organisations européennes, les autorités lettones ont été tenues d'appliquer les standards européens garantissant le respect des droits des minorités. Ayant favorisé un assouplissement des législations sur la citoyenneté et la langue, les institutions européennes ont aussi vu dans l'école le champ d'application par excellence de leurs normes en matière de respect des droits des minorités et de prise en compte de la diversité. Ont ainsi été introduits dans les programmes officiels du ministère et les ressources pédagogiques

que celui-ci produit les principes d'une approche «interculturelle» ou « multiculturelle ». Cette diffusion de normes et discours sur le respect des minorités a notamment vocation à établir un environnement plus propice à la prise en compte d'appréciations différenciées de l'histoire.

Le caractère « multiculturel » du système éducatif letton vanté dans les discours officiels se borne en réalité principalement à la conservation de son caractère ségrégué et est contredit par les velléités répétées d'accroître la part de l'enseignement assuré en letton dans l'ensemble des écoles. Par ailleurs, l'histoire des minorités et leur perception de l'histoire demeurent négligées. Cette marginalisation des minorités dans l'enseignement reflète la place qui leur est attribuée dans l'imaginaire national. Cela s'inscrit plus largement dans un contexte persistant de saturation du discours politique letton par des références à la « loyauté », à la valorisation de langue lettone et au respect de la vision officielle sur l'histoire.

L'impression de ne pas être parties prenantes du récit national persiste dès lors chez les minorités. Les porte-parole russes exploitent ce sentiment en promouvant une interprétation divergente de l'histoire du pays. Ils diffusent ce récit alternatif au sein de l'école en distribuant par exemple du matériel pédagogique dans lequel l'histoire officielle de la Seconde Guerre mondiale et de la période soviétique est battue en brèche ou en projetant dans les écoles russes un documentaire militant sur la Seconde Guerre mondiale,

Le Jour de la Victoire – notre fête ! Souvenons-nous, honorons, soyons -en fiers. Porteurs de messages contraires, le récit exclusif de l'histoire diffusé par les autorités d'une part et l'activisme d'associations russes d'autre part perpétuent tous deux une classification ethnique binaire, avec comme ligne de division l'interprétation du passé soviétique.

Vers une individualisation des mémoires ?

Des représentations fortement différenciées du passé persistent ainsi. Selon une étude récente, 62% des élèves des écoles en langue russe ont une image positive de l'époque soviétique en Lettonie tandis qu'une majorité des élèves des écoles en langue lettone l'évaluent de façon négative. 62% des élèves des écoles lettones considèrent que les troupes soviétiques ont occupé la Lettonie en 1945 alors que seuls 5% des élèves des écoles russes sont d'accord avec une telle affirmation et que 65% d'entre eux estiment que ces troupes ont libéré le pays. Ce clivage mémoriel est alors bien souvent interprété comme renvoyant à une opposition de nature ethnique, la mémoire se superposant à l'ethnicité, voire servant de critère, notamment dans la compétition politique, pour déterminer l'appartenance à un groupe ethnique. Des enquêtes laissent néanmoins entrevoir une certaine individualisation des mémoires au sens où les représentations des individus, notamment des plus jeunes, apparaissent désormais moins déterminées par les récits des élites politiques.

Résolution du Parlement européen du 12 mai 2005 sur le soixantième anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale en Europe, le 8 mai 1945 (extraits)

Le Parlement européen

- souligne combien il importe d'entretenir la mémoire du passé, car il ne peut y avoir de réconciliation sans vérité et sans mémoire; souligne, dans le même temps, que seule une Europe forte peut offrir les moyens de surmonter les atrocités du passé ;
- invite tous les pays à ouvrir leurs archives relatives à la deuxième guerre mondiale.

Résolution n°1481 (2006) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires (extrait)

L'Assemblée est convaincue qu'une prise de conscience de l'Histoire est l'une des conditions à remplir pour éviter que des crimes similaires [des régimes communistes totalitaires d'Europe centrale et orientale] se reproduisent à l'avenir. En outre, le jugement moral et la condamnation des crimes commis jouent un rôle important dans l'éducation des jeunes générations. Une position claire de la communauté internationale quant à ce passé peut leur servir de référence pour leur action future.

Arrêt du 29 juin 2004 de la Cour européenne des droits de l'Homme dans l'affaire Chauvy et autres c. France (extrait)

La Cour considère que la recherche de la vérité historique fait partie intégrante de la liberté d'expression.

Construction normative de l'identité nationale et fait religieux – vue de Hongrie.

par **Máté Paksy-Betke**, Université Catholique
 « Pázmány Péter » de Budapest

Depuis que la coalition des partis conservateur et chrétien a remporté les deux-tiers des votes lors de l'élection de 2010, la Hongrie vu son image se dégrader dans la presse européenne. Le « péché originel » selon certains journalistes – outre le vote de la loi sur les médias – étant l'adoption par le parlement hongrois de la nouvelle constitution. Baptisée « loi fondamentale », de l'allemand Grundrecht¹, elle signale la fin d'une longue transition depuis l'époque du régime communiste vers un ordre juridique d'Etat de droit (1990-2010).

Quels sont les rapports entre identité politique d'un côté et pratiques religieuses de l'autre, au sens normatif, dans cette loi fondamentale² ? Il convient pour répondre à cette question d'analyser d'abord la théorie de la nation exposée par le pouvoir constituant, en se référant à une interprétation cohérente³ du texte et d'étudier ensuite la dimension sociologique du fait religieux. Car on sait bien qu'aucune constitution (ou loi fondamentale) n'a jamais été construite ex nihilo. D'autant que la Hongrie développe de longue date des pratiques sociales riches et connaît un système institutionnel religieux effectif (bien séparé de l'Etat⁴), lequel a permis à la religion de contribuer à la construction de l'identité nationale.

Théorie de la nation du pouvoir constituant

Signalons tout d'abord que les auteurs de la loi fondamentale

de 2011 avaient une idée assez précise de la nature de l'identité de la nation dans les textes constitutionnels. A première vue, cette identité normativement construite semble très homogène. Elle s'exprime par l'usage de formules linguistiques dans le texte ; ainsi la première phrase de la première partie de la loi fondamentale, intitulée « Confession nationale⁵ », commence avec la phraséologie classique : « Nous, les membres de la nation hongroise ... », signifiant que le pouvoir constituant (le « nous ») est assimilé à la nation hongroise elle-même. Si l'on ne savait pas que cette formule fameuse est née avec le constitutionalisme américain (« We, the people... »), on pourrait accuser les auteurs du texte d'exclusivisme « schmittien » (« nous » – les amis ; « vous/ils » – les ennemis). D'autant plus que la loi fondamentale ouvre le chapitre de « Confession nationale » par une

prière courte à l'adresse des Hongrois (« Dieu, bénis les Hongrois ! »), c'est-à-dire, le « nous ». Tout au long du texte, le sujet reste toujours ce « nous », les Hongrois, y compris les membres de la nation vivant en dehors du territoire de la Hongrie. Tout ceci induit que l'homogénéité de la nation est essentiellement construite par la langue, la culture et l'histoire.

Or, les auteurs de la loi fondamentale élargissent la communauté politique aux minorités. On lit ainsi dans la même « Confession nationale » que « Les minorités qui vivent avec nous font partie de la communauté politique hongroise et elles sont des entités constitutives de l'Etat ». Selon nous, le texte devrait être interprété en faveur du pluralisme : les minorités sont autant des Hongrois que le « nous », c'est-à-dire les autres membres de la communauté politique hon-

¹ En référence au nom en langue allemande de la Constitution de la RFA depuis 1949, qui renvoie lui-même à une notion centrale de l'école « normativiste » de théorie du droit.⁴

² Pour le texte en français, voir le site officiel du gouvernement: http://www.kormany.hu/download/3/ab/30000/Alapt%C3%B6rv%C3%A9ny_franciaja.pdf.

³ Voir à cet égard L. Csink, B. Schanda, A. Zs. Varga (dir.), *The Basic Law of Hungary. A First Commentary*, Dublin, Clarus 2012.

⁴ Cf. Balázs Schanda « Religion and the Secular State in Hungary » dans Martínez-Torrón, Javier - Durham, W. Cole (dir.), *Religion and the Secular State. Interi National Reports Issued for the Occasion of the XVIIIth International Congress of Comparative Law*, Washington, D. C., The International Center for Law and Religion Studies - Brigham Young University, Provo 2010, p. 377-386.

⁵ Le terme hongrois „hitvallás”, souvent traduit „profession de foi”, renvoie davantage au terme „confession” faisant ainsi explicitement référence à la religion ce qui traduit l'intention du pouvoir constituant.

groise. Du point de vue de la théorie constitutionnelle démocratique, la meilleure interprétation exclut la hiérarchisation entre les membres du pouvoir constituant. De même que l'Abbé Sieyès n'a pas distingué entre les membres « utiles » et « encore plus utiles » dans le Tiers Etat, le lecteur de nos jours de la loi fondamentale ne devrait pas l'interpréter comme s'il y avait une distinction interne entre les membres « hongrois » et « encore plus hongrois » de la nation en tant que pouvoir constituant⁶. Cet élargissement de la notion de la communauté politique est accompagné par la reconnaissance des traditions religieuses diverses du pays (à côté de la mention explicite de la religion chrétienne). Il est à constater également que la loi fondamentale reconnaît l'existence de droits collectifs, comme celui de la pratique d'une langue minoritaire.

Tout ceci signifie que l'idée de pluralisme – au niveau de l'identité nationale (politique) et des pratiques religieuses (diverses) – dépasse l'unité et l'homogénéité qui sont recommandées pour élaborer une nouvelle constitution.

Aspect sociologique du fait religieux

Bien évidemment, les rapports entre l'identité politique – c'est-à-dire l'appartenance à la nation en tant que communauté politique – et les pratiques religieuses possèdent des dimensions sociologiques car

les données historiques et culturelles (et parmi elles on trouve la pratique religieuse) forment également l'identité.

Nul ne peut contester que la réalité sociologique de ce système institutionnel est différente de sa représentation juridique. Ainsi, la liberté de fonder une association religieuse quelconque est-elle largement garantie par le droit constitutionnel même si la récente législation dispose que la classification de cette association en tant qu'Eglise revient au parlement hongrois. Et même si le choix de déterminer l'appartenance à n'importe quelle association religieuse n'est nullement limité, du point de vue sociologique, une grande majorité des membres de la communauté politique hongroise appartient aux églises « historiques » (l'Eglise catholique romaine, les Eglises issues de la réforme, les Eglises orthodoxes et les différentes communautés juives). Ce qui peut ainsi influencer l'identité politique, ce ne sont pas les formes « alternatives » des pratiques religieuses (scientologie, églises des sorcières, etc.), mais l'existence même de la possibilité du choix ; bref, la possibilité normative de la pratique libre de la religion.

Bien évidemment il reste également possible de rester fidèle aux principes agnostiques; les décennies officiellement agnostiques du communisme n'ont pas laissé les Hongrois indifférents. Ce pays – comme d'ailleurs les autres pays

de l'Union européenne – est sur le chemin de la sécularisation et – comme Max Weber l'a formulé⁹ – la Hongrie appartient également au monde « désenchanté ».

L'urbanisation et la centralisation ont accéléré le « désenchantement » local de la vision du monde. Et malgré le fait que la « périphérie » (la campagne hongroise) a résisté dans la mesure du possible à ces tendances, c'est la classe intellectuelle du « centre » (Budapest capitale) qui domine le discours sur l'identité politique. D'ailleurs certains écrivains politiques sont très hostiles à l'égard de la religion en général et l'église catholique romaine, en particulier, a été la cible de critiques. Or, il est vrai également que les églises « historiques » et leurs institutions sont bien protégées par la nouvelle législation et disposent ainsi du pouvoir de contribuer à la formation de l'identité de la communauté politique hongroise.

Du point de vue sociologique, il faut souligner que la Hongrie connaît – à cause d'ailleurs de son histoire propre et de sa situation géographique – la pluralité des pratiques religieuses. Mais il n'est pas très facile de situer la Hongrie sur la carte imaginaire de Huntington¹⁰. Elle se trouve en fait à cheval sur une frontière complexe entre civilisations orthodoxes (Ukraine, partie orientale de l'ex-Yougoslavie, Roumanie, Bulgarie, etc.) et catholiques romaines (Autriche, Tchéquie,

⁶ Ce qui complique encore plus la situation, c'est la référence à la Sainte Couronne dans le texte de la loi fondamentale qui ajoute une dimension géographique à la notion de la « nation » (car selon la théologie politique il y a une liaison nécessaire entre le territoire de la Hongrie avant le traité de Paris de 1920 et la Sainte Couronne).

⁷ Max Weber, « Le métier et la vocation de savant », dans *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963 [1919].

⁸ Samuel P. Huntington, « The Clash of Civilizations? », *Foreign Affairs*, 1993, n° 3, p. 22–49.

Sud d'Allemagne [Bavière], Slovaquie, Pologne, etc.). Aujourd'hui, cette ligne de démarcation se trouve entre l'Est et l'Ouest de la Hongrie. Sur le territoire de l'Ouest se trouve la population plutôt catholique romaine tandis que l'Est de la Hongrie est davantage caractérisé par la prépondérance des églises issues de la réforme et des églises gréco-catholiques. Quant aux communautés juives, elles sont présentes aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est de la Hongrie.

En absence d'émigration vers la Hongrie depuis les pays de l'Est, on ne parle pas du problème du multiculturalisme et la question de l'islam n'est pas véritablement posée non plus dans la mesure où le pays n'est pas vu comme multiculturel.

En vérité, il est impossible de séparer nettement les deux aspects, l'aspect normatif-axiologique et l'aspect sociologique-factuel. Si l'on essaie de décrire d'une manière juste les effets religieux sur l'identité politique en Hongrie, on peut dire qu'il ne s'agit pas d'une théologie politique forcée et imposée par la nouvelle loi fondamentale sur la communauté politique hongroise. Or, bien sûr, l'adéquation entre la représentation juridique et la réalité sociale n'est pas parfaite. Juridiquement ou politiquement, on ne peut que supposer que le *invocatio Dei*, la référence explicite au christianisme, ou l'utilisation des expressions quasi-religieuses telles que la « profession de foi nationale » expriment

l'identité politique de la communauté hongroise.

Il est également certain qu'il ne s'agit pas non plus d'une complète « laïcisation » – à la française – de la sphère publique. C'est d'ailleurs le cas partout en Europe centrale et orientale, où – comme le Premier ministre, élu en 1990 lors de la première élection libre en Hongrie le remarqua – « même les athées sont religieux ». Le symbolisme de la « chrétienté profane » (par exemple par les images simplifiées de la chrétienté) se trouve partout dans cette partie de l'Europe. La nouvelle loi fondamentale de la Hongrie n'a fait que rendre plus explicite et « visible » – peut être pas de la manière la plus élégante – cet aspect de l'identité.

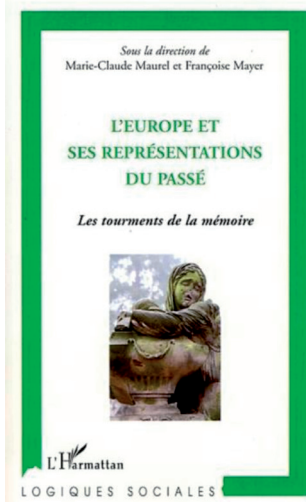
LIRE



Georges Mink et Laure Neumayer, « L'Europe et ses passés douloureux », La Découverte, 2007.

À l'ouest, à l'est ou au sud, on observe en Europe une résurgence des affrontements politiques autour de l'interprétation des conflits du passé. Un ajustement mémoriel entre la « nouvelle » et la « vieille » Europe est demandé par les nouveaux États membres de l'Union européenne, qui se pose comme acteur dans la gestion de ces passés. De nombreux dispositifs institutionnels sont créés afin de produire de la réconciliation et du rapprochement, dans le cadre de sorties de conflits armés (ex-Yougoslavie, Irlande du Nord), de sortie de régime autoritaire (Europe du Sud, Europe centrale et orientale) ou encore d'héritages bilatéraux conflictuels (Allemagne/République tchèque, Pologne/Ukraine, Grèce/Turquie).

Les façons de prendre en charge ces « brûlures du passé » sont très hétérogènes et c'est tout l'intérêt de cet ouvrage de donner à voir les mille facettes de ce mouvement de fond qui travaille nombre de sociétés européennes.



Marie-Claude Maurel et Françoise Mayer (dir.), « L'Europe et les représentations dupassé, les tourments de la mémoire », L'Harmattan, 2008.

L'Europe est confrontée aux multiples héritages de passés douloureux dont les traces refont surface. Les conflits du XXe siècle se sont soldés par des transferts massifs de population, des changements d'assise territoriale, des pertes de souveraineté qui ont bouleversé les identités nationales, culturelles et ethniques. Confisquée ou occultée pendant plusieurs décennies, la mémoire des persécutions et des massacres, des expulsions et des déportations possède une forte charge d'émotion mémorielle. Une mise en perspective comparative des trajectoires mémorielles de l'Europe de l'Ouest et de l'Est souligne les convergences et les phénomènes d'écho mais aussi le risque de désunion mémorielle qui se fait jour. C'est précisément l'une des entrées thématiques que l'ouvrage entend privilégier.



Sonia Combe (dir.), « Archives et histoire dans les sociétés post-communistes », La Découverte/BDIC, 2009.

Sonia Combe (dir.), « Archives et histoire dans les sociétés post-communistes », La Découverte/BDIC, 2009. Pendant soixante-dix ans, la recherche sur le monde soviétique s'est élaborée sans possibilité de recours aux sources primaires. Bien que leur ouverture soit encore partielle et inégale selon les pays, les archives du monde communiste ont permis des avancées notables dans l'historiographie. Mais ils traduisent aussi le rapport qu'entretiennent aujourd'hui les sociétés postcommunistes avec leur passé non seulement en ce qui concerne des rapports entre l'État-Parti et la société, mais aussi par rapport à l'approfondissement d'épisodes majeurs de l'histoire comme le génocide nazi à l'Est de l'Europe, longtemps négligé. L'ouvrage constitue un bilan, vingt ans après la chute du Mur de Berlin, de l'apport de l'archive à l'historiographie et à l'intelligibilité de l'expérience communiste.

Voir aussi : dossier « Contemporary Uses of the Second World War in Russia and the Former Soviet Republics », *The Journal of Power Institutions in Post-Soviet Societies*, n° 12, 2011, (en anglais).

Contact : communication@ldh-france.org
en mentionnant en objet « Lettre Europe centrale et orientale ».